

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	20

Absent ayant donné un pouvoir : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC

Absents excusés : M. Bruno THOMAS, Mme Solène MENNECIER, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON Mme Vanessa CHABOURINE, M. Pierre HABERT.

Date de la convocation

7 avril 2023

Date d'affichage

7 avril 2023

A été nommée secrétaire : Monsieur Yann BOUGUENNEC

Objet de la délibération

7 Finances et budgets locaux

7-1 Actes à caractère

budgétaire et comptable

7-1-5 Tarifs et redevances des
services publics

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique,
finances, commerce et santé du 4 avril 2023,

Monsieur Philippe BAUMY propose une réduction de 15 % sur le tarif de 12€ pour les comités d'entreprises via le prestataire Horizon CE pour le FAY'STIVAL 2023,

2023-028 -Tarif FAY'STIVAL
2023 pour les comités
d'entreprises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une réduction de 15 % sur le prix du billet de 12 € pour les comités d'entreprises qui achèteront des billets via le prestataire Horizon CE pour le FAY'STIVAL 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Le secrétaire de séance
Yann BOUGUENNEC

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

